

[Le fonds de soutien aux associations de solidarité internationale](#)

27 janvier 2015 - 13 : 24

La Ville de Brest soutient les projets de solidarité internationale portés par des associations brestoises de solidarité internationale. Un dossier de demande de subvention doit être retiré auprès de la Mission Internationale des Echanges et de la Coopération. Les dossiers sont examinés lors de commissions qui ont lieu deux à trois fois par an.

Les critères d'éligibilité :

- Avoir un ancrage brestois (domiciliation et membres adhérents)
- Mener un projet d'aide au développement ou d'éducation au développement
- Avoir un partenaire local dans le pays cible de l'action
- Démontrer une recherche de cofinancements ou d'autofinancement
- Avoir rendu compte de l'utilisation d'une subvention antérieure de la Ville de Brest
- Prévoir le suivi et l'évaluation du projet

Contact :

Mission Internationale des Echanges et de la Coopération – Ville de Brest - Hôtel de Communauté – 24, rue Coat-ar-Gueven – 02 98 33 52 92

-
- [La journée de l'Europe](#)
 - [La maison de l'Europe](#)
 - [Les débats de l'international](#)
 - [La quinzaine de la solidarité internationale](#)
 - [Le marché de la solidarité internationale](#)
 - [L'accès à l'eau potable et à l'assainissement - Saponé](#)
 - [L'accès au microcrédit Saponé - Saponé](#)
 - [Le site internet Solinter](#)
 - [Le fonds de soutien aux associations de solidarité internationale](#)
 - [La commission de la solidarité internationale](#)